

IDIV

CAPN n°3 du 14 novembre 2016

Mutations/promotions IDiv HC/IDiv CN sur postes C2, C3 1ères affectations IDiv CN – Promotions IDIV HC à titre personnel mouvement HM IDiv HC et mutations/promotions d'IDiv experts

Mouvement 1^{er} semestre 2017

La colère gronde !

La colère des cadres A et A + a grondé lors de la grève du 15 novembre 2016 avec des scores rarement atteints pour cette catégorie de personnel. Cette forte mobilisation résulte de l'empilement d'insatisfactions :

- l'impact de PPCR avec le déclassement des inspecteurs affectés dans le réseau et oubliés au niveau indemnitaire,
- les indices sommitaux générant une concurrence malsaine entre IP et IDiv HC,
- les effets « Tsunami » des restructurations avec la disparition des C4 et bientôt des C3.

Le 1^{er} mouvement 2017 témoigne d'un effet d'entonnoir tant au niveau des postes C2 que C3 avec seulement 20 promus IDiv CN sur un vivier de 511 inspecteurs.

Dans leur déclaration liminaire ci-dessous, les élus **F.O.-DGFIP** sont revenus, entre autres, sur le contexte de fusion de structures qui génère des priorités absolues pour les collègues perdant leur poste. Ces réformes tout azimut et le goulot d'étranglement des possibilités risquent d'aboutir à ne plus traiter que les mouvements de mutation dotés de la priorité absolue ; soit la réduction à la partie congrue des mutations pour rapprochements familiaux. Ceci risque d'aggraver des situations personnelles déjà mal vécues par tous les collègues en attente de mutation, qu'elles soient pour motif prioritaire ou pour convenances personnelles.

Enfin, pour répondre aux incompréhensions de certains collègues, les élus **F.O.-DGFIP** ont souhaité une présentation plus pertinente des documents de travail.

En réponse, l'administration précise :

- qu'elle ne souhaite pas répondre aux questions relevant des groupes de travail comme le projet de mise en place d'un bilan de compétence et la remise en cause des droits des élus,
- qu'elle ne souhaite pas revenir au séquençage que **F.O.-DGFIP** revendiquait dans sa liminaire. En effet, elle maintient 2 mouvements généraux permettant aux cadres de demander tous les postes souhaités et pas seulement les vacants. Elle ne rétablira pas 2 mouvements administratifs pour les IDiv,
- qu'elle estime que les fiches de postes ne seront pas complétées,
- que la liste des postes vacants sur la note de campagne est arrêtée à un instant T et qu'elle est susceptible d'évolutions,

- que le repositionnement dans le vivier des IFiP avait fait l'objet, lors d'un Groupe de Travail, d'une proposition de la Direction Générale qui avait été source de divergences parmi les Organisations Syndicales et donc retirée.

Principales données de la CAPN :

1 825 demandeurs (dont 1 180 sur postes C2) 62 341 vœux (chiffres fournis par la Direction Générale).

Pour mémoire : 1 979 demandeurs et 73 892 vœux au 2016-1 se répartissant par grade :

14 AFIPA

194 IP

370 IDiv HC (dont 17 IDiv HC ex IP)

602 IDiv CN

404 inspecteurs

Point des IFiP du vivier à la promotion IDiv CN

55 promotions sur postes comptables C3 au titre du 1^{er} semestre 2017 :

- 35 PSP dont 31 dans le quota de 50 % et 4 suite à fusions/restructurations,
- 20 inspecteurs occupant antérieurement un emploi administratif.

À l'issue de ce mouvement 2017-1, il reste 511 inspecteurs en attentes de poste IDiv CN qui peuvent encore postuler selon leur antériorité dans le vivier.

Les 236 inspecteurs du vivier 2017 sont encore éligibles à 5 mouvements :

- 3 mouvements administratifs annuels : 2017-2, 2018-2 et 2019-2,
- 5 mouvements comptables semestriels : 2017-2, 2018-1, 2018-2, 2019-1 et 2019-2.

Les 193 inspecteurs du vivier 2016 sont encore éligibles à 3 mouvements :

- 2 mouvements administratifs annuels : 2017-2 et 2018-2,
- 3 mouvements comptables semestriels : 2017-2, 2018-1 et 2018-2

Les 82 inspecteurs du vivier le plus ancien (2015), issus de la sélection organisée en 2014, peuvent encore postuler au mouvement du 2^{ème} semestre 2017 ouvert aux comptables et aux administratifs.

Gels de postes comptables :

Postes C2 : 20 postes

06 - SPF Grasse 2 (déjà gelé précédemment)	66 - SPF Perpignan 2
14 - SPF Caen 2 (déjà gelé précédemment)	69 - SPF Lyon 4 (déjà gelé précédemment)
28 - TM La Loupe	69 - SPF Lyon 5
34 - SPF Béziers 1	75 - SPF Paris 5 (déjà gelé précédemment)
37 - SPF Tours 2 (déjà gelé précédemment)	77 - SPF Fontainebleau
44 - SPF Saint-Nazaire 2	79 - SIP Thouars (ex SIP-SIE Thouars) (déjà gelé précédemment)
51 - SIP Reims Nord (déjà gelé précédemment)	91 - SPF Corbeil 2
56 - TM La Gacilly (déjà gelé précédemment)	93 - SPF Bobigny 3
57 - SIE Metz Ouest	95 - SPF Cergy-Pontoise 4
62 - SPF Béthune 1	95 - TS Cormeilles-En-Parisis

Postes C3 : 20 postes

10 - SPF Troyes 2	54 - SPF Luneville
18 - SPF Bourges 2	54 - SPF Toul
29 - SPF Châteaulin	59 - TM Marchiennes
29 - SPF Morlaix	63 - TM Vic-le-Comte
35 - SPF Rennes 3	65 - SPF Tarbes 2
35 - SPF Rennes 4	68 - TM Sierentz
39 - SPF Lons-le-Saunier 2	72 - SPF Le Mans 4 (ex Mamers) (déjà gelé précédemment)
47 - SPF Agen 2 (ex Marmande) (déjà gelé précédemment)	78 - TM St Arnoult-en-Yvelines (déjà gelé précédemment)
49 - SPF Bauge	82 - TM Lauzerte (déjà gelé précédemment)
50 - SPF Cherbourg 2	91 - SPF Corbeil 306 – SPF Grasse 2

Poste C3 (potentiellement gelée)

Information obtenue par FO en CAP N

72 – SPF Le Mans 3 (SPF est rapproché d'un autre)

Mouvements C2 et C3

• **Mouvements des postes comptables C2 :**

Sur **82** postes C2 offerts (initial et chaînage)

- **67 par mutation** : dont 23 par un cadre dont le poste est supprimé (53 postes 2016-2)
- **15 par promotion** :

C2	TOTAL	Mutation ou promotion normale	Priorité absolue	Rapprochement conjoint	Restruct7 Fusion	PSP contingentée 50 %
total mouvements	206	88	30	8	36	44
mutations	109	55	30	8	16	néant
promotions	97	33	néant	néant	20	44

- 64 Promotions IDiv HC Sur Place (PSP) : 20 au titre de la restructuration et 44 dans le cadre du contingentement. Il est à noter qu'1 PSP a été ajouté lors de la CAPN.
- Promotion sur place non satisfaites : 23

Nombre de postes vacants après les mutations C2 à C2 : 49

En effet, 67 postes sont pourvus par un cadre déjà sur poste C2 ou agent comptable. 37 cadres dont le poste a été reclassé ou supprimé obtiennent une mutation à équivalence.

Donc, c'est sur ce volume de 49 postes restant à pourvoir que sont appliqués les quotas ventilés pour la mutation des emplois administratifs vers les postes C2.

Pour les IDiv HC, un volume de 14 postes est attribué (49 X 60 % X 50 %) – voir page 15 du guide des C2/C3.

Postes C2 restés vacants à l'issue du mouvement : Néant

9 postes comptables C2 « sensibles » ont été pourvus au profil (3 en mutation et 6 en promotion).

• **Mouvements des postes comptables C3 :**

Sur **74** postes (85 postes 2016-2) C3 offerts (initial et chaînage)

- par mutation : **54** dont 23 par un cadre dont le poste est supprimé (53 postes 2016-2)
- par promotion : **20** offerts à la promotion à IDiv CN (32 postes 2016-2)

C3	TOTAL	Mutation ou promotion normale	Priorité absolue	Rapprochement conjoint	Restruct7 Fusion	PSP contingentée 50 %
total mouvements	121	53	18	4	16	30
mutations	66	32	18	4	12	néant
promotions	55	21	néant	néant	4	30

Il n'y a aucun poste C3 vacant à l'issue du mouvement.

Les réintégrations de cadres DGFIP :

Trois cadres sont ré-intégrés sur leur département d'origine.

Les promotions d'IDiv HC à titre personnel :

Tous les candidats qui avaient postulé ont été retenus.

Mutations/promotions IDiv CN expert :

Un seul candidat du vivier a été promu IDiv CN expert.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté :

- POUR les promotions à IDiv HC à titre personnel ;
- CONTRE le mouvement de mutation/promotion des IDiv experts ;
- CONTRE les mutations/promotions IDiv HC ;
- CONTRE les mutations/promotions IDiv CN.



Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Avec 1 815 nouvelles suppressions d'emplois programmées dans le PLF 2017, la DGFIP est encore sacrifiée en matière de restitution d'emplois dans la Fonction Publique de l'État.

Depuis la création de cette direction en 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015, ce ne sont pas moins de 21 136 ETP qui ont été supprimés, soit 16 % de l'effectif global !

Concernant le PLF, nous déplorons à nouveau que l'enveloppe affichée ne permettra pas d'attribuer aux inspecteurs adjoints l'équivalent de la prime de Direction.

L'injuste déclassement indiciaire des IDiv à travers PPCR, a notamment conduit **F.O.-DGFIP** à boycotter les Groupes de Travail « PPCR A+ » et « Bilan de l'accès aux postes comptables » des 25 et 26 octobre 2016. **F.O.-DGFIP** exige la reprise de négociation afin de remonter l'indice sommital des IDiv HC à 1015 brut (1027 brut à l'horizon 2020).

La colère des personnels ne cesse de s'amplifier et les nombreux blocages et fermetures de sites dans

plusieurs départements témoignent de cette volonté d'enrayer cette spirale infernale.

Avec la journée de grève du 15 novembre prochain, échéance de la taxe d'habitation, les agents de la DGFIP veulent obtenir des garanties sur l'arrêt des suppressions d'emplois et un moratoire sur les restructurations en mode industriel, sachant que moins de fonctionnaires et moins de moyens c'est la mise en péril des services publics. Alors même que la perception des recettes et le règlement des dépenses sont des missions majeures qui ne doivent pas être fragilisées au risque de rompre le socle budgétaire de l'État. Face à PPCR, les agents souhaitent le maintien des statuts particuliers et la reconnaissance financière de leur technicité.

Concernant la CAPN, quel paradoxe de sélectionner chaque année environ 300 nouveaux collègues pour finalement n'en promouvoir que 20 tous viviers confondus à ce présent mouvement. Cette situation ne manque pas de créer des frustrations et incompréhensions. Comment expliquer à un collègue, qui pourtant demandé 800 postes comptables qu'il n'en obtiendra aucun.

Pourtant, les solutions sont simples :

- stopper la restructuration débridée du réseau et laisser des postes C3 pour enrayer la désertification du service public en milieu rural et périurbain,
- stopper la suppression des emplois des IDiv CN en Direction,
- repasser à deux mouvements par an pour les IDiv administratifs.

Lors de cette CAP, les cadres ne peuvent que constater que leur déroulement de carrière se réduit comme peau de chagrin. Ce mouvement est particulièrement décevant et brouillé par l'absence des postes administratifs. Ce n'est certainement pas avec les effets pervers de PPCR que la situation de tous les personnels va s'arranger, avec la « *généreuse* » revalorisation de 0,6 % du point d'indice qui fait suite à un blocage de sa valeur pendant 6 ans. De plus, l'annonce au Comité Technique Ministériel d'octobre d'une harmonisation de l'IMT sans revalorisation, remet en question pour les agents de la DGFIP les acquis obtenus au moment de la fusion.

F.O.-DGFIP déplore qu'il n'y ait pas de postes administratifs ouverts à ce mouvement, d'autant qu'il y a eu une mauvaise compréhension chez les futurs candidats qui pensaient que cette règle ne s'appliquerait qu'à compter du mouvement de septembre 2017.

Il est important de mesurer les effets pervers de la suppression de ce mouvement au 1^{er} janvier de chaque année qui va de facto entraîner des vacances de poste pendant 8 mois.

Pour en venir à cette CAPN, **F.O.-DGFIP** souhaite que les modalités de mutations et promotions sur poste C2 se fassent via des cycles (10 mouvements) garantissant ainsi une meilleure égalité de traitement ?

En ce qui concerne la documentation envoyée, plusieurs informations primordiales nous manquent toujours :

- ✓ pas de liste des promotions sur place (PSP) avec indication des collègues non retenus, de la nature des PSP (quota et non quota) et de la coupure,
- ✓ pas de motif de la vacance sur les fiches de poste (retraite par exemple). Cette précision existait auparavant,
- ✓ pas d'indication que le poste est non vacant, ou vacant, avec dans ce dernier cas la mention du cadre titulaire,
- ✓ pas d'indication sur les fiches de poste du numéro de vivier pour les IFiP en promotion,
- ✓ actualisation du vivier des IFiP lauréats de la sélection à IDiv qui est primordiale pour nos cadres.

F.O.-DGFIP demande par ailleurs une seule liste de fiches de poste regroupant promotions/mutations comptables pour chacune des catégories C2 et C3. Nous souhaitons donc une consolidation de l'ensemble de ces fiches sous format CSV.

Par ailleurs, les cadres se voient contraints de postuler à l'aveugle alors qu'un séquençement en plusieurs CAPN leur donnerait une lisibilité complète des vacances d'emplois et faciliterait le choix de certains candidats (démonstration faite sur ce présent mouvement).

De même, pour une meilleure lisibilité, il faudrait encoder la mention « promotion sur place » sur vos tableaux de projet de mouvement sur postes C2 et C3 et ne pas laisser la seule mention « promotion ». Ceci est en effet source d'interrogations et de confusions de la part des collègues.

En conclusion **F.O.-DGFIP**, constate une profonde démoralisation et découragement des cadres face au goulot d'étranglement des carrières.

La sclérose avant la nécrose !

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP